

# Choisir Montréal

Anne-Marie Hubert, C.M., FCPA, FCA, LL.D  
Associée directrice pour le Québec  
EY


# Montréal, une ville attractive

(Institut du Québec 2016)

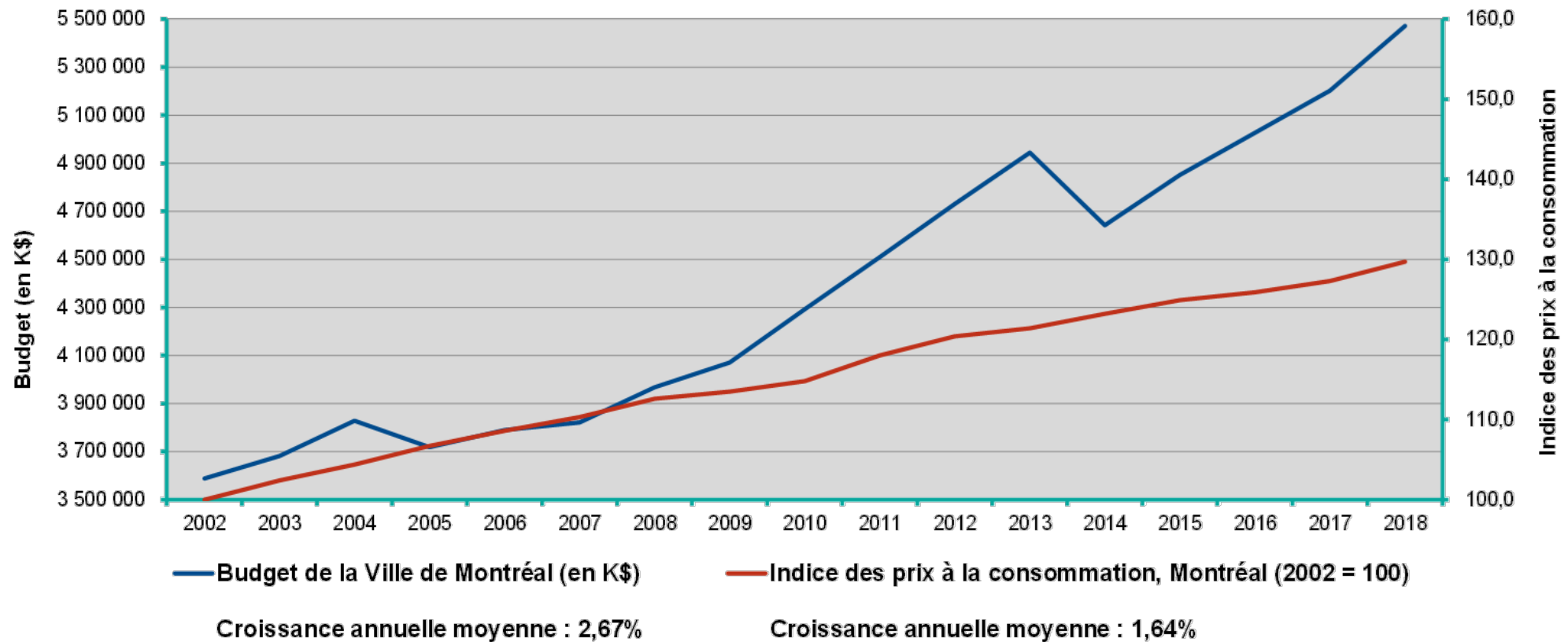


# Compétitivité fiscale 2018

---

- 
- ▶ Fiscalité des entreprises
  - ▶ Fiscalité des particuliers
  - ▶ Fiscalité municipale

# Budget 2018 de Montréal - Observation



Sources IPC : Statistique Canada, Tableau 326-0021 (2018)

# Défis particuliers de la Ville de Montréal

---

- ▶ Dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation
- ▶ Régime fiscal qui repose sur impôt foncier (68,4 % du budget total)
- ▶ Fardeau fiscal pour le non résidentiel plus élevé à Montréal que dans les autres ville de la région
- ▶ Pas toujours facile de faire des affaires à Montréal

# Objectifs à atteindre selon le rapport du comité de travail sur la fiscalité non résidentielle

---



**Ralentir la croissance des dépenses**



**Réduire l'écart entre la fiscalité des immeubles non résidentiels et résidentiels**



**Prendre un virage vers l'écofiscalité**

*Source : Rapport du comité de travail sur la fiscalité non résidentielle*

# Objectifs à atteindre selon le rapport du comité de travail sur la fiscalité non résidentielle

---

- ▶ Ralentir la croissance des dépenses :
  - ▶ La Ville doit absolument restreindre la pression exercée sur son budget de fonctionnement.
  - ▶ Depuis 2002, soit en 16 ans, le budget municipal a augmenté de 2,67% en moyenne par an, alors que l'inflation était de 1,64% pour la même période.

# Objectifs à atteindre selon le rapport du comité de travail sur la fiscalité non résidentielle

---

- ▶ Réduire l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles non résidentiels et résidentiels :

- ▶ **Montréal :**

- ▶ Les immeubles non résidentiels assument 56,1% des taxes municipales mais ne représentent que 26,1% de l'assiette fiscale.

- ▶ **Vancouver :**

- ▶ A l'issue des travaux d'une commission d'étude créée en 2007, la part de charge fiscale supportée par les immeubles non résidentiels est passée de 55% en 2006 à 46% en 2014.

- ▶ **Toronto :**

- ▶ Les taux de taxes non résidentiels augmenteront trois fois moins vite que les taux de taxes résidentiels.
- ▶ L'objectif est d'atteindre un ratio : taxes non résidentielles sur résidentielles de 2,5 en 2023.



# Objectifs à atteindre selon le rapport du comité de travail sur la fiscalité non résidentielle

---

## ► Prendre le virage de l'écofiscalité :

### Exemple de Toronto :

**Mise en place de compteurs d'eau :** Malgré une augmentation de la population depuis 2005, la consommation d'eau a diminué de près de 20%, ce qui a entraîné une réduction des coûts d'exploitation pour la municipalité.

**Gestion des matières résiduelles :** Toronto a instauré une tarification volumétrique des matières résiduelles plutôt que sur une base foncière. La tarification se fait selon la taille de la poubelle. Ceci se traduit encore une fois par des réductions de coûts d'exploitation.

Des mesures doivent être prises à court terme pour **rendre Montréal davantage compétitive.**

L'écofiscalité représente l'une des solutions les plus pertinentes au niveau économique et environnemental pour rendre Montréal plus attractive.

# Malgré tout...

---

- ▶ On l'a choisie
- ▶ On l'aime
- ▶ Continuons de travailler ensemble pour qu'encore plus de Montréalais puissent y réussir

À propos d'EY

EY est un chef de file mondial des services de certification, services de fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance envers les marchés financiers et les diverses économies du monde. Nous formons des leaders exceptionnels, qui unissent leurs forces assurer le respect de nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous jouons un rôle crucial en travaillant ensemble à bâtir un monde meilleur pour nos gens, nos clients et nos collectivités.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [ey.com/ca/fr](https://ey.com/ca/fr).

© 2018 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.  
Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

*La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec Ernst & Young ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.*

[ey.com/ca/fr](https://ey.com/ca/fr)